vue sur le terrain

vue sur le terrain, à partir du chemin agricole qui longe le ruisseau, côté Nord-Ouest

vue sur le chemin agricole qui longe le ruisseau, côté Nord-Ouest et sur la parcelle hors P.A.P

vue sur le terrain , vers le Nord-Ouest

vue sur le terrain , vers le Sud - Ouest

vue sur le chemin agricole existant

Photos de la situation existante

vue sur la rue Hamesfeld, qui sera prolongée

vue sur le terrain vers l'Est

vue sur la rue Hamesfeld, perpendiculaire à la route du Vin

prolongement de la rue Hamesfeld pour desservir le lotissement Borgpesch

la rue projetée continuera le tracé existant

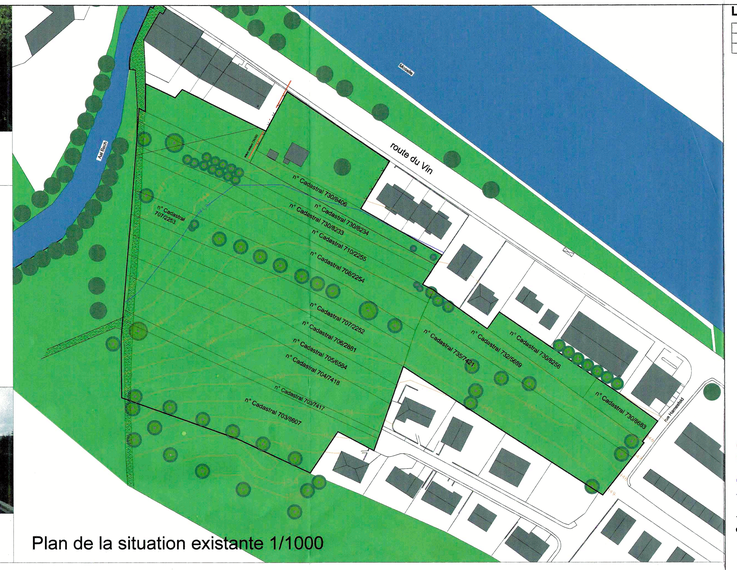

Plan de la situation existante 1/1000

Plan de la situation projetée 1/500

Légende du PAP

1	2
3	4
5	6	7

1 Zone
2 Nombre d'étages pleins par rapport à la voie desservante
3 Coefficient d'occupation du sol - COS
4 Coefficient maximal d'utilisation du sol - CMU
5 Type et disposition des constructions
6 ho-x hauteur à la corniche de x m par rapport au terrain naturel
7 Forme des toitures

Zones définies au PAG:

- HAB-1 Zones d'habitation 1
- HAB-2 Zones d'habitation 2
- ZMC Zones mixtes à caractère central
- ZMU Zones mixtes à caractère urbain
- ZMR Zones mixtes à caractère rural
- ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics
- ZAE Zones d'activités économiques etc.
- PAP **Délimitation du PAP**

Nombre d'étages pleins:

- II limite supérieure
- I-II limite inférieure et supérieure
- (I) obligatoire

Hauteur des constructions:

- ho-x hauteur à la corniche de x m
- ha-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- honc constructions en ordre non contigu
- mi maisons isolées
- mj maisons jumelées
- mb maisons en bande

Implantation des immeubles:

- alignement obligatoire constructions principales
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
- alignement obligatoire dépendances (annexe)
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances (annexe)

Délimitation des lots / parcelles:

- Délimitation de zones différentes
- Lots privés constructibles
- Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:

- min x% pourcentage minimal de logements par immeuble
- x% | y% pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- x% pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

- EVP espace vert public (affectation specifiée dans la partie écrite du PAP)
- EVp espace vert privé (affectation specifiée dans la partie écrite du PAP)
- ADJ aires de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées
- A arbres à conserver

Voies de circulation:

- rues
- P aires de stationnement / emplacement public Gepflasterter Platz ohne Fugenversieglung
- chemins piétonniers, 'pistes cyclables'

Formes de Toitures:

- orientation du faîte
- tp toiture plate
- tx toiture à x versants, degré d'inclinaison
- tm toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- respect de conditions d'intégration déterminées

Légende ajoutée:

- courbe de niveau existante
- courbe de niveau projetée
- eaux pluviales
- réseaux (aqueduc, gaz, antenne,P+T, eaux usées et pluviales)
- eaux usées
- ZFD Zone de faible densité
- zone d'accès et de stationnement réalisés avec des matériaux perméables
- Terrain hors PAP
- déblais et remblais
- carport
- alignement obligatoire de surface de l'étage supérieur
- x m2 maison unif. surface au sol maison unifamiliale
- Gepflasterter Weg/ Platz ohne Fugenversieglung
- P aires de stationnement / emplacement public Platz mit wassergebundener Decke
- Weg mit wassergebundener Decke

18.566,50 m2	surface totale PAP
4.814,35 m2	surface publique (rues, parking,espaces verts) 25,0%
11.670,00 m2	surface LOT 1-24
1.414,35 m2	surface LOT pas participant
2.082,55 m2	surface LOT pour phase ultérieure
3.085,60 m2	surface au sol LOT 1-24

Référence: 159961666
Le présent document appartient à un dossier de ce jour
Luxembourg, le 07/01/10
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région
Marie-Marie HALSDORF

VERIFICATION DES PLANS:

TOUTES LES COTES SONT A VERIFIER PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX. AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT, IL FAUT VERIFIER LA PROFONDEUR ET L'EMPLACEMENT DE LA CANALISATION DANS LA RUE EN FONCTION DU PROJET. TOUTE ANOMALIE EST A COMMUNIQUER DE SUITE A LA DIRECTION DES TRAVAUX.

Indice	Date	Modifications
a	22.03.10	nouvelle conception

maître d'ouvrage:

Consorts BORGPESCH

N° 26
Vu et approuvé par le Conseil Communal en sa séance du 15/11/2010
Pour expédition conforme,
Stadtbredimus, le 1 8 AVR 2011
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

projet:

PAP Borgpesch lieu dit " Hamesfeld"
L-5450 Stadtbredimus

plan:

Plan de la situation projetée éch.1/500
Plan de la situation existante éch.1/1000

phase:

PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

bsa
bob strotz architecture
13, rue adolphe fischer
L-1520 Luxembourg
tel. +352 26 440 470
fax +352 26 440 470
e-mail bsa@pmtv.lu

dessiné:	C.S.
vérifié:	Bob Strotz
plan no:	78_1/500_01_a
échelle:	1/500
date:	18.12.08